

District de Maine et Loire de Football

Liste des clubs de District pouvant obtenir, sur leur demande écrite, un ou deux joueurs supplémentaires suivant le cas, titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » dans les équipes de Ligue ou de District de leur choix définies pour toute la saison avant le début des compétitions (application des dispositions de l'article 45 du statut de l'Arbitrage). Cette mesure est valable pour toute la saison 2023 – 2024.

1 muté supplémentaire

Angrie ASSP
Bauné Val Baugeois ES
Chatelais Nyoiseau
Chazé Vern Anjou AS
Corné USC
Ecouflant AS
Est Anjou FC Jumelles
Fougeré Vaulandry SC
La Pommeraye Pomj
Les Ponts de Cé AS
Longuenée en Anjou FC
Marigné ES
St Georges sur Loire US
St Germain Val Moine
St Lambert des Levées
St Martin Aviré Louvaines
St Melaine s/ Aubance OS
Vernoil Vernantes
Villevêque Soucelles
Vivy Neuillé 90 AS

2 mutés supplémentaires

St Aubin JS Layon

Situation au 15 juin 2023